

CONSEIL MUNICIPAL

Du 26 mars 2021

Le Conseil Municipal de la Commune de SIDEVILLE s'est réuni dans la salle de convivialité afin de suivre l'avis du 8 mai 2020 du Haut Conseil de la santé publique, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Henri DESTRÉS, le Maire.

Présents : Henri DESTRÉS, Christophe LELIÈVRE, Thérèse PARIS, Martine PAGNY, Martine DUPONT, Patricia DUPONT, Lionel LERÉVÉREND, Joël LIAIS, Philippe PIOL, Brigitte SANSON, Pascale TISSOT, Samuel VERLINDE, Sébastien VRAC

Excusés : Charlotte HAMELIN (pouvoir à Thérèse PARIS), Jean-Baptiste LETERRIER (pouvoir à Henri DESTRÉS)

Secrétaire de séance : Pascale TISSOT

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

- Travaux enrochement chemin école
- Convention transport
- Convention FDGDON

Le conseil accepte à l'unanimité des présents

1. Approbation du compte-rendu du 04 mars 2021

Le compte-rendu de la séance du 04 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du compte de gestion 2020

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil doit procéder à l'adoption du compte de gestion.

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisé par la trésorière et le compte de gestion établi par celle-ci est conforme au compte administratif de la commune.

Il est proposé d'adopter le compte de gestion de la trésorière pour l'exercice 2020 dont les comptes sont conformes à ceux du compte administratif du budget pour le même exercice.

Après délibération, le conseil municipal approuve ce compte de gestion budget communal 2020 à l'unanimité.

3. Approbation du compte administratif budget communal 2020

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif budget communal 2020 dressé par Monsieur Le Maire après s'être fait présenter le budget 2020 constate les réalisations suivantes :

Section de fonctionnement

Dépenses budget principal	347 112,35 €
Recettes budget principal	<u>408 496,00 €</u>

Résultat de fonctionnement = 61 383,65 €

Excédent reporté budget principal (N-1) 334 827,16 €

Résultat à affecter = 396 210,81 €

Section d'investissement

Dépenses	68 739,38 €
Recettes	<u>192 831,11 €</u>

Résultat d'investissement = 124 091,73 €

Résultat antérieur - 51 543,48 €

Solde d'investissement = 72 548,25 €

Reste à réaliser

Dépenses	411 391,98 €
Recettes	<u>100 054,41 €</u>

Solde du reste à réaliser = - 311 337,57 €

Besoin de financement = - 238 789,32 €

Après délibération, le conseil municipal en l'absence du Maire, approuve ce compte administratif budget communal 2020 à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. Affectation du résultat 2020

Le résultat à affecter étant de 396 210,81 €, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de le reporter de la façon suivante au budget 2021 :

Résultat reporté au budget investissement	238 789,32 €
(Article 1068)	
Résultat reporté au budget fonctionnement	157 421,49 €
(Ligne 002)	

5. Vote des taux d'imposition 2021

En compensation de la suppression de la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue par le Département sera transférée aux communes.

Cette taxe ayant un taux départemental de 21,42 %, celui-ci s'ajoutera au taux communal qui était de 17,66 % ; le taux communal deviendrait donc 39,08 %.

Il est proposé au conseil municipal de ne pas augmenter les taxes locales pour l'année 2021 à savoir :

- Foncier bâti : 39,08 %
- Foncier non bâti : 29,01 %

Le montant du produit attendu serait de : **157 931,00 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents et représentés cette proposition.

Les nouveaux taux s'établissent ainsi :

TAXES DIRECTES	TAUX en %	PRODUIT ATTENDU
Foncier bâti	39,08	142 759,00 €
Foncier non bâti	29,01	15 172,00 €
TOTAUX		157 931,00 €

6. Vote du budget primitif communal 2021

Il est présenté au Conseil Municipal le budget primitif 2021 qui se décompose ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses

011 Charges à caractère général	126 300,00 €
012 Charges de personnel	245 500,00 €
014 Atténuation de produits	10 000,00 €
022 Dépenses imprévues fonctionnement	7 407,00 €
023 Virement section investissement	58 619,49 €
065 Autres charges de gestion courante	78 260,00 €
066 Charges financières	1 600,00 €
067 Charges exceptionnelles	2 000,00 €
042 Opérations d'ordre entre section	6 300,00 €

Total des Dépenses de Fonctionnement = 535 986,49 €

Recettes

002 Résultat de fonctionnement reporté	157 421,49 €
013 Atténuation de charges	30 000,00 €
070 Produits des services	11 000,00 €
073 Impôts et taxes	219 637,00 €
074 Dotations et participations	83 978,00 €
075 Autres produits gestion courante	33 850,00 €
077 Produits exceptionnels	100,00 €

Total des Recettes de fonctionnement = 535 986,49 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

16 Remboursement d'emprunts	18 200,00 €
20 Immobilisations incorporelles	3 000,00 €
204 Subventions d'équipement versées	66 920,00 €
21 Immobilisations corporelles	356 579,18 €
23 Immobilisations en cours	561 807,88 €
020 Dépenses imprévues Investissement	15 000,00 €
041 Immobilisations en cours	1 842,00 €
Total des Dépenses d'investissement =	1 023 349,06 €

Recettes

001 Solde d'exécution d'investiss. reporté	72 548,25 €
021 Vrt de la section de fonctionnement	58 619,49 €
040 Opérations d'ordre entre section	6 300,00 €
041 Opérations patrimoniales	1 842,00 €
10 Dotations Fonds divers-réserves	267 789,32 €
13 Subventions d'investissement	415 500,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	200 750,00 €
Total des Recettes d'investissement =	1 023 349,06 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité des membres présents et représentés ce budget.

7. RD 152 – route des Roches – attribution du lot

Par délibération en date du 28 janvier 2021, le Conseil Municipal a approuvé le dossier de consultation des entreprises et autorisé le lancement de la consultation.

L'avis d'appel public à concurrence a été transmis à la publication le 12 février 2021.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 8 mars 2021 afin de procéder à l'ouverture des offres. Le montant de l'estimation des travaux était de 72 720 € HT.

La commission d'appel d'offres réunie le 15 mars 2021 a procédé à l'attribution du marché à l'entreprise MASTELLOTTO pour un montant HT 55 516,29 €:

8. Travaux enrochement chemin derrière école

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil un devis d'un montant de 7 495,20 € TTC de l'entreprise CAUVIN pour des travaux d'enrochement sur le chemin derrière l'école. Suite aux fondations du bâtiment périscolaire l'accotement du chemin s'est fragilisé et nécessite un enrochement pour le stabiliser.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité des membres présents et représentés ce devis d'un montant TTC de 7 495,20 € et autorise la Maire à signer tous les documents nécessaires.

9. Convention transport

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil la convention de participation avec Teurthéville—Hague aux transports scolaires des élèves de maternelle et primaire.

Il est rappelé que la Communauté d'Agglomération a décidé de maintenir la possibilité de conventionnement et propose de renouveler selon le même principe la participation des communes aux frais de ces navettes complémentaires, à savoir une prise en charge partagée à hauteur de 50 % entre la commune et l'autorité organisatrice de la mobilité.

Il est proposé à l'assemblée de :

- Renouveler la convention de participation aux frais de transports scolaires des élèves de maternelle et primaire pour la navette RPI Sideville – Teurthéville-Hague à compter du 1^{er} septembre 2020 pour une durée de 1 an renouvelable tacitement pour la même durée sans excéder la date du 6 juillet 2023.
- De fixer la participation financière de la commune de Sideville à hauteur de 50 % du reste à charge des communes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à signer ladite convention.

10. Convention FDGDON

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il est nécessaire de renouveler la convention avec la FDGDON pour la lutte collective contre les frelons asiatiques.

Cette convention fixe :

- une participation de 27 € pour l'animation, la coordination et le suivi des actions ;
- une participation de la commune à la lutte pour la destruction de nids de frelons asiatiques.

Le conseil, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, le Maire à signer ladite convention

11. Questions diverses

- Travaux école : monsieur le Maire rapporte aux conseillers l'évolution des travaux sur le site de l'école
- Taxe mobilité : monsieur le maire informe les conseillers avoir reçu divers courriers d'entreprises contre la taxe mobilité de la Communauté d'Agglomération le Cotentin.
- Location 1 bis village de l'Eglise : Le conseil est informé que le logement vacant situé au 1 bis village de l'église sera attribué à madame Pimor à compter du 1^{er} avril 2021 pour un montant mensuel de 750,00 €.

La séance est levée à 17h05